



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TYPE : TRIENNAL 3^e ANNÉE

Avis est donné par les présentes que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham sera, en 2023, en vigueur pour son troisième (3^e) exercice financier et que, toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c.F-2.1)*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévu par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Drummond
436, rue Lindsay
Drummondville (Québec) J2B 1G6

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **MRC 200** et **MRC-430** de la MRC de Drummond et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham,
Ce 19^e jour du mois de septembre 2022.

Sylvie Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière